

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-248400285-20200130-DB-2020-006-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2020

Publication : 31/01/2020

Département de Vaucluse

COMMUNAUTE TERRITORIALE
— SUD LUBERON —

Parc d'Activités le Revol
128 Chemin des vieilles vignes

84240 LA TOUR D'AIGUES

DECISION DU BUREAU N°2020-006

Objet : ATTRIBUTION DU MARCHE «TRAVAUX DE REPRISE DE LA TOITURE DU GYMNASE DE LA TOUR D'AIGUES»

Le Bureau, réunion le 30/01/2020.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-10 ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° ;

Vu la délibération n°2014-026 du 16 mai 2014 sur les délégations de pouvoir au Bureau ;

Vu les rapports de présentation et d'analyse ;

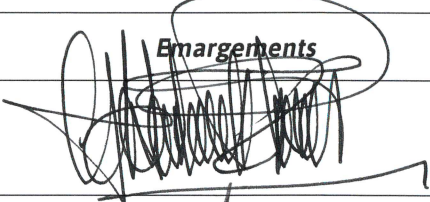
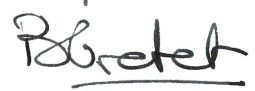
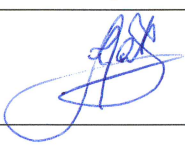
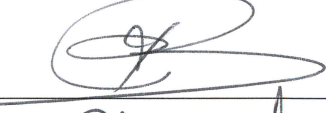
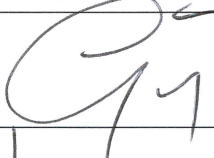
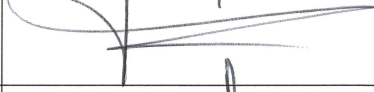
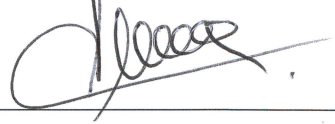
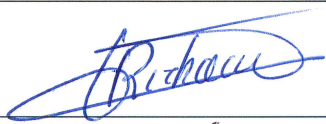
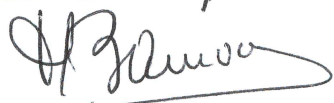
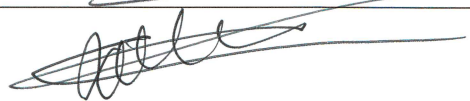
A l'issue de la procédure et de l'analyse présentées dans les rapports de présentation et d'analyse, l'offre économiquement la plus avantageuse, en application des critères d'attribution définis dans le règlement de la consultation, est celle de la société TRIANGLE CHARPENTES EN BOIS dont le siège social est situé ZI AVON 13120 GARDANNE et le numéro SIRET est 324 396 258 00034.

DECIDE

- Article 1 :** D'attribuer le marché « travaux de reprise de la toiture du gymnase de la tour d'aigues » à la société TRIANGLE CHARPENTES EN BOIS, pour un montant estimé de 63 196,45 € HT, sous réserve de production des justificatifs imposés par le Code de la commande publique.
- Article 2.** D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que toutes pièces nécessaires à son attribution.
- Article 3 :** De préciser que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Article 4 :** De charger la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à : Monsieur le Préfet de Vaucluse, Madame la Trésorière de PERTUIS.

Fait à la Tour d'Aigues, le 30/01/2020

SIGNATURE DES MEMBRES DU BUREAU - DECISION DU BUREAU N°2020/00__
ATTRIBUTION DU MARCHE «TRAVAUX DE REPRISE DE LA TOITURE DU GYMNASE DE LA TOUR D'AIGUES»

Communes	Délégués	Emargements
ANSOUIS	Géraud de Sabran-Ponteves	
LA BASTIDE DES JOURDANS	Michel Ruffinatti	
LA BASTIDONNE	Béatrice Grelet	
BEAUMONT DE PERTUIS	Jacques Natta	
CABRIERES D'AIGUES	Geneviève Jean	
CADENET	Fernand Perez	
CUCURON	Jean-Yves Riou	
GRAMBOIS	Jacqueline d'Amato	
LA MOTTE D'AIGUES	Guy Genty	
LA TOUR D'AIGUES	Paul Fabre	
MIRABEAU	Robert Tchobdrenovitch	
PEYPIN D'AIGUES	Nicole Sabater	
SAINT MARTIN DE LA BRASQUE	Joëlle Richaud	
SANNES	Monique Barnouin	
VILLELAURE	Jean Louis Robert	
VITROLLES EN LUBERON	Alain de Villebonne	